COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 27 NOVEMBRE 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 14
pouvoirs : 2
votants : 16

Sous la présidence de M. Philippe RENAULD, Maire

Etaient présents : M. Philippe RENAULD, Mme Stéphanie JACQUEMOT, M. Jean-Louis QUÉTEL, Mme Colette KLAG, M. Daniel LESCASSE, M. Jacky CLERC HENNER, Mme Marie-Claire BOUR, Mme Géraldine DORINGER, M. Guy LALLEMAND, Mme Bénédicte MAZY, M. Éric MESSEIN, Mme Christel MEYER, Mme Anne MULLER, M. Serge WINGLER.
Se sont excusés : M. Sébastien KLEIBER (procuration de vote à Mme Marie-Claire BOUR), Mme Jennifer TREILLARD (procuration de vote à Mme Christel MEYER), Mme Valérie WANTZ, M. Frédéric ROBART.
Était absent : M. Florian BREISCHE.

Secrétaire de séance : Mme Christel MEYER, assistée de M. Philippe FRANÇOIS, Secrétaire Général

*****

Droits de place publique

60/2023

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de fixer pour 2024 les droits de place de la fête patronale comme suit :

Autoskooters :	285.00 €
Manèges d'enfants, stand de tir, casino :	95.00 €
Stands de confiseries	82.00 €
Stands de loterie ou fléchettes	65.00 €
Parapluie de jouets – installations diverses	35.00 €

Par ailleurs, les ventes déballage sur les places publiques seront tarifées comme suit à compter du 1er Janvier 2024 :

Vente occasionnelle	45.00 €
Vente régulière	10.00 €

Emplacements brocante et marché de Noël

61/2023

Dans le cadre de l'organisation de la brocante, le Conseil Municipal décide de fixer pour 2024 les droits de place comme suit :

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 27 NOVEMBRE 2023

Particulier résidant à l'extérieur de la commune : 12 € par emplacement de 4 mètres (limité à 12 mètres)

Particuliers de Novéant : 6 € dans la limite de 4 mètres ; au-delà tarif des personnes extérieures.

Dans le cadre de l'organisation du marché de Noël, le Conseil Municipal fixe les droits de place à compter du marché de Noël 2023 à 6 € la table (dans la limite de 3 tables) et 1 € la grille.

Locations du Centre Socio Culturel

62/2023

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de location du centre socio culturel de l'année 2024 comme suit :

Week-end	Habitants de la Commune :	480.00 €
	Associations subventionnées	480.00 € 1ère utilisation : 220.00 €
	Extérieurs :	810.00 €
Journée du lundi au jeudi	Habitants de la Commune :	240.00 €
	Associations subventionnées	240.00 €
	Extérieurs :	455.00 €
Réveillon du Nouvel An 2024/2025		860.00 €

Un mandat de prélèvement SEPA sera signé par chaque locataire avant la location.

Locations de la Salle Polyvalente

63/2023

Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission des Finances, décide de fixer les tarifs de location de la salle polyvalente mentionnés ci-après pour 2024, à :

TARIFS JOURNALIERS :

Particuliers de Novéant :	
Grande salle :	480.00 €
Associations de Novéant (manifestation à but lucratif) :	
Grande salle :	220.00 €
Personnes extérieures à la commune :	
Grande salle :	715.00 €

Réveillon du Nouvel An:

Particuliers ou associations de Novéant :	870.00 €

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 27 NOVEMBRE 2023

TARIFS HORAIRES : (dans la limite de 5 heures)

Particuliers ou associations de Novéant :	30.00 €
Personnes extérieures à la commune :	45.00 €

Concessions de cimetière et columbarium

64/2023

Sur proposition de la commission de finances, le Conseil Municipal décide de fixer le tarif des concessions de cimetière à compter du 1er Janvier 2024 comme suit :

Concessions trentenaires :	
1 mètre x 2 mètres :	200.00 €
2 mètres x 2 mètres :	400.00 €
Concessions cinquantenaires :	
1 mètre x 2 mètres :	300.00 €
2 mètres x 2 mètres :	600.00 €
Vente d'un caveau à deux places :	1 300.00 €

Le Conseil Municipal fixe les tarifs des concessions du columbarium comme suit :

Case dans la pyramide :	
Concession de 15 ans :	400.00 €
Concession de 30 ans :	750.00 €
Concession de 50 ans :	1 200.00 €
Places individuelles :	
Concession de 15 ans :	460.00 €
Concession de 30 ans :	915.00 €
Concession de 50 ans :	1 530.00 €
Dispersion des cendres (jardin du souvenir):	50.00 €

Tarifs de l'eau

65/2023

Le Conseil Municipal, après estimation des besoins prévisionnels du financement du budget primitif « M49 » relatif aux services de l'eau et de l'assainissement, décide de fixer comme suit le tarif par mètre cube d'eau à compter du 1er semestre 2024 :

Prix de l'eau :	1.21 €
Prix de l'assainissement :	1.43 €
Redevance antipollution (fixée par l'agence de bassin) :	0.35 €
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (fixée par l'agence de bassin) :	0.233 €

Ainsi, le prix total du mètre cube d'eau connaîtra une hausse de 1.90 % par rapport au tarif pratiqué en 2023 pour s'établir à 3.223 €, au lieu de 3.163 €.

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 27 NOVEMBRE 2023

Le tarif annuel de location des compteurs est fixé comme suit : compteurs type « R3 » : 11.00 € ; type « R5 » : 27.00 € ; type « R9 » : 130.00 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, concernant les nouvelles constructions, de faire installer les compteurs en limite de propriété et hors gel.

La participation pour le financement de l'assainissement collectif reste à 20.00 € par m² de surface de plancher.

Sécurisation des écoles : demande de subvention

66/2023

Monsieur l'Adjoint expose que des travaux sont nécessaires pour améliorer la sécurisation des bâtiments scolaires (maternelle et élémentaire) et notamment des accès pour éviter toute tentative d'intrusion malveillante.

Ainsi, un projet de création de portails anti-intrusion avec réalisation de clôtures surélevées est présenté.

Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à la somme de 17 006.00 € H.T.

Cette opération serait susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

-	Fabrication et pose de deux portails anti-intrusion :	5 280.00 €
-	Fourniture et pose de grillage rigide scellé sur muret :	6 726.00 €
-	Travaux en régie :	5 000.00 €
-	Coût total HT :	17 006.00 €
-	T.V.A. (20 %) :	3 401.20 €
-	Coût total TTC :	20 407.20 €
-	DETR (50 %) :	8 503.00 €
-	Autofinancement communal :	8 503.00 €

Le projet pourrait démarrer après validation du référent sûreté près la gendarmerie départementale de la Moselle et dès la promesse d'octroi de la subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 14 voix POUR, 1 CONTRE et 1 ABSTENTION :

- Arrête le projet tel que défini ci-dessus,
- Adopte le plan de financement exposé ci-dessus,
- Sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024,
- La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour enregistrement.

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 27 NOVEMBRE 2023

Accessibilité au complexe sportif de la Forge : demande de subvention

67/2023

A la suite de l'organisation d'une journée paralympique à destination des personnes à mobilité réduite, Monsieur l'Adjoint fait part des difficultés rencontrées par les personnes en fauteuil roulant pour accéder au terrain de football sur lequel les activités paralympiques étaient organisées.

Il propose la réalisation d'équipements permettant l'accès aux personnes à mobilité réduites au terrain de football.

Ces travaux consisteraient à :
- La création d'un accès terrain de football depuis le parking de la salle polyvalente
- La création d'un accès entre porte latérale de la salle polyvalente et le terrain de football
- La création d'un accès aux terrains de tennis depuis le parking de la RD6
- La réalisation d'une plateforme métallique le long du terrain

Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à la somme de 25 887.80 € H.T.

Cette opération serait susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et du programme AMBITION.

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

- Réalisation des différents accès PMR :	9 248.80 €
- Réalisation de la plateforme PMR :	16 639.00 €
- Coût total HT :	25 887.80 €
- T.V.A. (20 %) :	5 177.56 €
- Coût total TTC :	31 065.36 €
- DETR (40 %) :	10 355.12 €
- AMBITION (40 %) :	10 355.12 €
- Autofinancement communal :	5 177.56 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
- Arrête le projet tel que défini ci-dessus,
- Adopte le plan de financement exposé ci-dessus,
- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du dispositif AMBITION du Département et DETR de l'Etat
- La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour enregistrement.

La séance est close à 21h40.

Délibérations n°60/2023 à 67/2023

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 27 NOVEMBRE 2023

Émargements des membres présents :

Philippe RENAULD, Maire		Frédéric ROBART	EXCUSÉ
Stéphanie JACQUEMOT, 1ère Adjointe		Christel MEYER	
Jean-Louis QUÉTEL, 2ème Adjoint		Éric MESSEIN	
Colette KLAG, 3ème Adjointe		Bénédicte MAZY	
Daniel LESCASSE, 4ème Adjoint		Sébastien KLEIBER	EXCUSÉ
Jacky CLERC HENNER		Marie-Claire BOUR	
Jennifer TREILLARD	EXCUSÉE	Serge WINGLER	
Anne MULLER		Géraldine DORINGER	
Guy LALLEMAND		Florian BREISCHE	ABSENT
Valérie WANTZ	EXCUSÉE		